

Profession EDUCATION

PROJETS :
LES ÉLÈVES
AU CENTRE

INDEMNITÉS

Un accroc dans la revalo

7 NOVEMBRE

Agir pour de nouveaux moyens

SGEN
CFDT

Novembre 1990

■ mensuel ■

15 F

8

NOUVEAU

GUIDE

60 MOTS-CLÉS
POUR
COMPRENDRE
ET CHANGER
L'ÉCOLE

Un outil pour
comprendre
la réalité
complexe et
multiple de
l'école.

Et une réfé-
rence pour
ceux qui
veulent
qu'elle se
transforme.

59 F l'exem-
plaire, port
compris.
Chèque à
l'ordre du
SGEN.

Nouvelle
adresse:
SGEN-CFDT
47/49, av.
Simon Bolivar
75950 Paris
cedex 19.

MASTER COLLEGE

POUR IBM-PC & COMPATIBLES, MS-DOS OU PC-DOS 640 KO

TABLEAU RÉCAPITULATIF
CLASSE DE : T.B2

DATE : 11/MAI/1990

N°	NOM	PRENOM	TOTAL ABSENCES	ABSENCES EXCUSEES	DERNIERE ABSENCE LE	TOTAL RETARDS
1	ABEL	MARTINE	1	1	10	4
2	AUDRA	NATHALIE	0	0		0
3	DUPOND	ANNE	3	1	11	3
4	FRANCE	FREDERIC				
5	HALLE	CHRISTOPHE				
6	LAGRANGE	JEAN				
7	SERVAL	MARIANNE				
8	SERY	FRANCOIS				
9	SINESI	CLAUDE				
10	VICENTE	BRUNO				
11	ZUNDA	NATHALIE				

Appuyez sur une touche pour 1

MASTER COLLEGE
OU...

COMMENT GÉRER SIMPLEMENT
LES EFFECTIFS DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

MASTER COLLEGE C'EST ÉGALEMENT :

LA GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS
LA GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS :
PROFESSEURS, CLASSES, SALLES DE CLASSES -
UN BLOC-NOTES - DES GRAPHIQUES POUR
SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ABSENCES -
UNE FONCTION POUR IMPRIMER DES ÉTIQUETTES
DE COURRIER ETC...

PRIX : 2600 F TTC (Frais d'envois compris)

Documentation sur demande : JM CORPORATION SOFT, ACREA
43, AV JEAN MEDECIN - 06000 NICE - TEL. 93 88 63 93

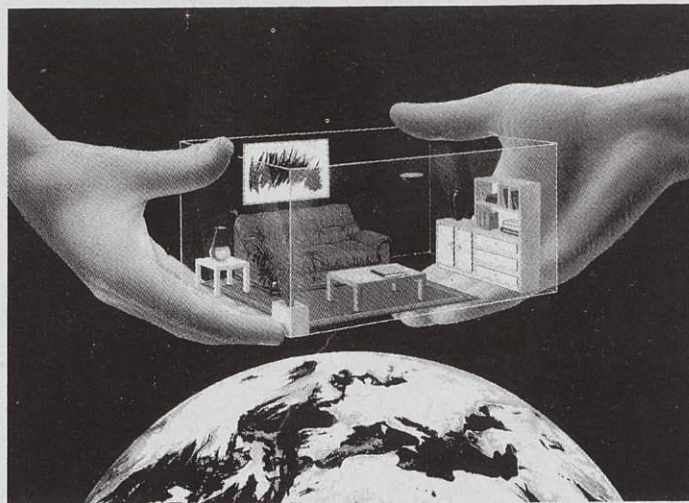


AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances. Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44

Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Brest
Tél. : 98 41 50 11

Dinan
Tél. : 96 39 32 92

Troyes
Tél. : 25 79 00 23

Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Marseille
Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne
Tél. : 68 47 61 61

Tarbes
Tél. : 62 93 55 01

Marmande
Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe
Baie Mahault
Tél. : (590) 26 72 71
26 60 54

Martinique
Tél. : (596) 50 05 15
50 05 16

Guyane
Cayenne
Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion
Le Port
Tél. : (262) 43 41 72
43 41 77

Mayotte
Tél. : (269) 61 17 17
61 17 29

Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 63 33
28 23 70

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-
Pierre-et-Miquelon

ÉDITO

VOTEZ LES IDÉES
CLAIRES

Les élections du 4 décembre prochain chez les enseignants des écoles, des collèges et des lycées, constituent un énorme enjeu pour le SGEN et le syndicalisme CFDT.

Il s'agit, à travers ce vote, de dire oui à un syndicalisme moderne qui voit plus loin que le bout de son nez depuis longtemps. Il s'agit de dire oui à la réussite des jeunes, oui au nouveau métier d'enseignant, oui à la transformation de l'école. Des idées du SGEN-CFDT (ZEP, IUFM, décentralisation...) sont reprises par le gouvernement. Mais il faut aussi des moyens plus importants et un pilotage de cette transformation. Il s'agit encore de dire oui à une défense des personnels efficace et sans passe-droit. Nos élus en CAP ont, depuis trois ans, fait preuve de compétence.

Dans la même période, le SGEN-CFDT a refusé de sacrifier les personnels sur l'autel d'une revalorisation insatisfaisante car trop partielle, trop discriminatoire. Les signataires de 1989 semblent aujourd'hui frappés d'amnésie ! Voter SGEN-CFDT, c'est voter pour un syndicalisme général et confédéré, exigeant à l'égard du gouvernement. Le succès est possible, à condition de convaincre une, deux, trois... personnes de votre entourage. Votez et faites voter les idées claires.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Votez les idées claires **3**

ACTUALITÉ Le mois

Une contribution plus solidaire **3**

7 novembre : agir pour de nouveaux moyens **4**

Indemnités : un accroc dans la revalo **5**

ACTUALITÉ En direct

L'IUFM de Grenoble : « On roule sur l'ancien » **6**

ACTUALITÉ International

Brésil : des justiciers pour enfants **7**

MÉTIER

PLP stagiaires : sous les fenêtres du ministre **8**

Brèves toutes catégories **9**

ÉLECTIONS

Pas seulement des couacs ! **10**

DOSSIER

Projets : les élèves au centre **11**

COURRIER/NOTES DE LECTURE

17

L'INVITÉ

Laurence Semonin **18**

Photo de couverture : RÉA

SÉCURITÉ SOCIALE

UNE CONTRIBUTION
PLUS SOLIDAIRE

Avec la contribution sociale généralisée, tous les revenus (y compris ceux du capital) participeront au financement de la Sécurité sociale. Loin des démagogues qui s'agitent, la CFDT y est favorable.

La CFDT est favorable à la contribution sociale généralisée. Normal puisqu'elle a proposé cette réforme aux différents gouvernements depuis 1982. Depuis son origine, la Sécurité sociale repose sur le principe de solidarité. Mais son financement est source d'inégalités. Seuls les revenus du travail sont soumis à cotisation et, du fait du plafonnement des cotisations et de la déductibilité du revenu imposable, plus on gagne et moins on paye en proportion de son revenu.

La contribution sociale généralisée (CSG) va introduire plus de justice : les salaires seront pris en compte mais aussi les revenus du capital et les revenus de remplacement. Chacun participera proportionnellement à ses revenus. Grâce à cette contribution plus solidaire, les cotisations sociales des salariés vont baisser, pour la première fois depuis dix ans. Ainsi, 85 % des salariés pourront constater sur leur bulletin de paye une augmentation de leur salaire net.

Concrètement, pour les fonctionnaires, la création de la CSG se traduira ainsi : ils se verront retenir la CSG à hauteur d'1,1 % de leur traitement, indemnités et primes comprises. Cette nouvelle retenue sera compensée par



Avec la nouvelle contribution, 85 % des salariés verront une augmentation de leur salaire net.

une baisse de 1,1 point de la retenue pour pension civile et une remise forfaitaire de 42 francs.

CGT ET FO,
SYNDICATS DÉMAGO

Un instituteur du 7^e échelon sans charge de famille gagnera 372 francs sur l'année. Un certifié au 11^e échelon gagnera 436 francs, s'il n'a pas de charge de famille et n'effectue pas d'heures supplémentaires. S'il a trois enfants et effectue trois heures supplémentaires, il sera encore bénéficiaire. Seuls cotiseront plus, ceux dont les indemnités et primes dépassent 3 800 francs chaque mois. En outre, la contribution de 0,4 % sur le revenu imposable sera supprimée. Les détracteurs de la CSG mettent en avant les retraités et les chô-

meurs qui seront assujettis lorsqu'ils sont imposables. Ce ne sera le cas que pour un retraité sur deux et moins d'un chômeur sur dix. Est-il vraiment choquant de demander un effort de solidarité à un retraité percevant deux ou trois fois le SMIC, alors qu'un salarié au SMIC avec charges de famille paye des cotisations ? La démagogie a des limites. Elles sont plus que dépassées lorsque CGT et FO choisissent, pour des raisons politiciennes, de défendre les revendications du patronat en refusant que les revenus de celui-ci contribuent au financement de la protection sociale. La CFDT est fière, pour sa part, d'être à l'origine d'une réforme qui va permettre une plus grande solidarité.

Philippe Antoine

EN BREF

MANIFESTE

La FCPE et le SGEN-CFDT ont signé un manifeste intitulé « le projet pour la réussite de tous les jeunes » qui s'adresse à tous ceux (syndicats, associations de jeunes, associations pédagogiques) qui veulent faire vivre les projets d'école et d'établissement. Ce manifeste met en avant les objectifs et les principes du projet, les moyens de tous ordres nécessaires à sa mise en œuvre. Sur ce dernier point, le texte interpelle solennellement le gouvernement.

LYCÉENS EN COLÈRE

Plusieurs lycées de Paris, de banlieue et de province manifestent depuis début octobre, pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Pour le SGEN-CFDT, le ras-le-bol des lycéens tient à plusieurs facteurs :

— La vétusté, le gigantisme et une architecture inadaptée transforment les établissements en passages obligés mais insupportables.

— Un encadrement éducatif insuffisant fait du lycée un lieu où l'on travaille et vit mal : absence de documentalistes et d'assistantes sociales, manque de surveillants de CE/CPE...

Le SGEN-CFDT demande des moyens accrus au budget de 1991 pour répondre à la situation.

SALUT GÈGÈNE

Eugène Descamps, secrétaire général de la CFDT de 1964 à 1971, est décédé le 8 octobre dernier.

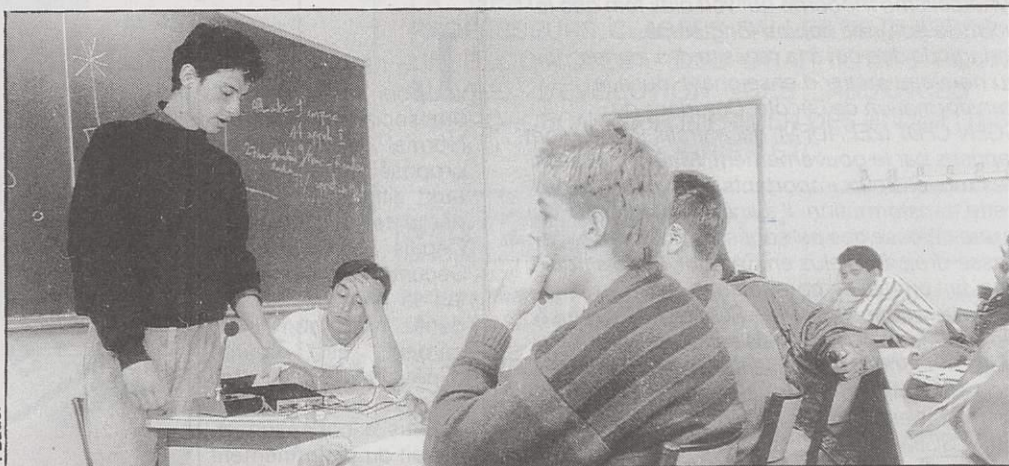
De 1971 à 1983, la section du SGEN-CFDT de Paris X Nanterre l'a compté parmi ses membres. Il n'a que le certificat d'études. Et pourtant, il est nommé chargé d'enseignement puis professeur associé de droit privé. Qui mieux que lui aurait pu traiter des problèmes syndicaux contemporains et de la négociation collective ? Ses nouveaux collègues craignent parfois qu'il ne donne un enseignement militant. C'est mal connaître Eugène Descamps, son respect du savoir, son honnêteté, sa modestie. L'unanimité se fait très vite autour du pédagogue. Tant que sa santé le lui a permis, Eugène Descamps s'est efforcé de participer aux réunions de la section SGEN-CFDT.

Qu'un fils du peuple ait donné un enseignement de DEA (diplôme d'études appliquées), qu'il ait mis les fruits de son expérience syndicale au service des étudiants, c'est, pour nous militants du SGEN-CFDT, un source de fierté. Eugène Descamps représente, par son exemple, les raisons pour lesquelles nous avons fait le choix de la CFDT dans l'Education nationale.

7 NOVEMBRE

AGIR POUR DE NOUVEAUX MOYENS

Pour transformer l'école et faire évoluer nos métiers : des moyens, de meilleures conditions de travail. Sur ce thème, le SGEN-CFDT veut, le 7 novembre prochain, alerter l'opinion et les parlementaires. Quelques jours avant l'examen du budget de 1991.



La mise en place des projets d'école et d'établissement suppose des moyens.

« **L'**Education nationale, c'est le tonneau des Danaïdes », entend-on dire parfois. Et il est vrai que l'on a beau y engouffrer des sommes considérables, les changements ne sont pas perceptibles. Le budget pour 1991 progressera de 9 % et 12 856 emplois seront créés.

Pourtant, les faits sont là. Des universités à la limite de la rupture ; des classes de lycée qui restent trop chargées ; une situation en collège qui se dégrade ; un tissu scolaire en milieu rural remis en cause chaque année ; des moyens en personnels qui ne permettent plus de faire face à l'entretien des établissements.

Il faut donc faire plus. C'est ce que nous dirons lors d'initiatives décentralisées, organisées dans chaque académie ou département, le 7 novembre prochain.

Il faut — aussi — faire mieux. Avec des moyens supplémentaires, notre ambition est de transformer le sys-

tème éducatif, afin d'assurer la réussite de tous les jeunes. Cela nécessite de mieux conjuguer politique budgétaire et politique de transformation. En voici deux exemples :

— La mise en place des projets d'école et d'établissement suppose des moyens : en heures et en postes, en formation, en temps de concertation, en crédits de fonctionnement. Or, trop souvent, les modes de gestion ne tiennent pas compte des projets dans la préparation de la carte scolaire (heures, postes) ou celle des plans de formation continue. Bien des problèmes pourraient être résolus si c'était le cas.

— La loi d'orientation préconise « une meilleure utilisation des établissements des zones d'habitat dispersé, pour les doter d'une polyvalence d'activités qui garantisse leur développement ». Mais, chaque année voit son cortège de retrait de postes et d'écoles rurales fermées.

Il est nécessaire de faire une pause, pendant deux ou trois ans, pour définir des politiques locales associant les différents partenaires concernés.

LES NUAGES DU GOLFE

Dans bien d'autres domaines, de telles démarches doivent s'engager. Nous ne réclamons pas, comme certains, plus pour ne rien changer. Que le ralentissement de la croissance se confirme ou que les nuages venus du Golfe persique se fassent encore plus menaçants... et les champions de la rigueur appliquée à l'éducation auront beau jeu d'utiliser l'opinion contre la première priorité fixée par la loi d'orientation. Mobiliser l'ensemble des partenaires pour transformer le système éducatif — avec les moyens adéquats — est bien l'enjeu de l'action du 7 novembre.

Philippe Antoine

INDEMNITÉS

UN ACCROC DANS LA REVALO

L'indemnité de sujétions spéciales concerne les postes et les établissements à contraintes particulières, pédagogiques ou géographiques. Mais elle ne sera attribuée qu'aux enseignants de ZEP, avec un montant échelonné sur trois ans.

Le relevé de conclusions prévoyait la création « d'un véritable système indemnitaire nouveau et diversifié » pour « permettre de prendre réellement en compte un nombre de tâches ou de responsabilités particulières assumées jusqu'ici sans contrepartie ».

Elément, parmi d'autres, de ce dispositif : l'indemnité dite de sujétions spéciales, d'un montant annuel de 6 200 francs, versée mensuellement et attribuée aux personnels enseignants, de direction et d'éducation, exerçant dans des établissements soumis à des contraintes « pédagogiques ou géographiques ». Sont dans ce cas, par définition les ZEP (zone d'éducation prioritaire), mais aussi les postes ou établissements dits difficiles, en raison de leur isolement ou éloignement. Passons sur la difficulté d'identifier ces derniers.

EN ZEP, UN INSTITUTEUR SUR CINQ

Mais il se trouve, par ailleurs, que le crédit affecté à cette indemnité est sans commune mesure avec les besoins : avant la dernière décision de Lionel Jospin, 11 000 instituteurs et 3 000 professeurs devaient bénéficier de cette indemnité, pour près de 90 000 bénéficiaires potentiels. Pour les seules ZEP, cela représentait un instituteur sur cinq et un professeur sur dix. C'est inadmissible.

Entendons nous bien ! Nous n'allons pas tout d'un coup nous poser en défenseur du régime indemnitaire, que nous recusons et dont le



Postes difficiles : des décharges de service, de meilleures conditions de travail plutôt qu'une indemnité.

développement avait motivé, entre autres raisons, notre refus de signer le « relevé de conclusions » de la revalorisation. Les enseignants exerçant en ZEP ou sur postes difficiles ont moins besoin d'indemnités que de réduction de service pour faire face aux difficultés attachées à ces fonctions. C'est notre bataille constante. Que d'autres aujourd'hui s'enga-

gent dans une bataille tardive contre les indemnités... cela ne manque pas de piquant : que ne se sont-ils aperçus — en temps utile, lors de leur signature du « relevé » — du méfait de telles mesures !

RESPECTER LES ENGAGEMENTS

Il reste que cette indemnité a été annoncée : elle est attendue par tous les personnels concernés ! Dans sa lettre de rentrée aux enseignants, le ministre de l'Éducation nationale rappelait son engagement : il doit le tenir, sous peine de diminuer, encore un peu plus, la confiance des personnels dont il a la charge. C'est le sens de la pétition que le SGEN-CFDT fait circuler actuellement. La signer massivement, c'est indiquer clairement à Lionel Jospin qu'il ne peut dire quelque chose... et faire son contraire. Au-delà, la bataille continue pour une réelle revalorisation au service de la transformation du système éducatif.

Michel Redoutey

DERNIÈRE MINUTE

L'action des personnels a conduit Lionel Jospin à modifier son dispositif : l'indemnité de sujétions spéciales sera attribuée à tous les personnels exerçant en ZEP, de façon progressive : 2 000 francs par an à la rentrée 1990, 4 000 francs à la rentrée 1991 et 6 000 francs en 1992. Cette solution a l'avantage d'éviter des choix arbitraires (Telle ZEP plutôt que telle autre) mais elle exclut de l'indemnité les personnels sur postes difficiles situés hors ZEP. Le montant de l'indemnité n'est plus conforme à ce que prévoyait l'arrêté. L'expédient imaginé par le ministère ne nous convient donc pas : la signature de la pétition continue.

EN BREF

DES ÉLÈVES PROFESSEURS DANS LA RUE

Les élèves professeurs du cycle préparatoire au concours P.LP2, de Lille et de Saint-Denis, ont manifesté leur mécontentement, mercredi 17 octobre 1990, devant le ministère. Une délégation a été reçue par le directeur de la direction des personnels enseignants. Ceux qui étaient déjà P.LP1 ont gagné le blocage de leur poste durant la durée de la formation. Par contre, ceux du concours externe n'ont rien obtenu, tout reste donc à faire. Le SGEN-CFDT s'y emploie, dans chaque ENNA.

SALAIRES : CINQ POINTS

3 % d'inflation au 30 septembre, une seule augmentation des salaires de 1,2 % au 1^{er} avril. Pour 1990, le compte n'y est pas. C'est pourquoi, l'union des fédérations CFDT des Fonctions publiques (UFFA-CFDT) revendique une mesure immédiate de rattrapage de 1,3 % au 1^{er} septembre 1990, sous la forme de cinq points d'indice pour tous. Il est bien évident qu'une telle mesure ne pourra être considérée comme solde de tout compte pour l'année 1990, pas plus qu'elle ne règle le contentieux 1988-89 qui demeure, le gouvernement n'ayant pas respecté la clause de sauvegarde qui figurait dans l'accord salarial. Avec cinq organisations de fonctionnaires (FO, FEN, FFCT, CGC, FGAF), la CFDT réaffirme sa détermination de voir maintenu le pouvoir d'achat individuel de chaque fonctionnaire.

PHYSIQUE CHIMIE

Suite à la décision de Lionel Jospin de supprimer la physique-chimie en 6^e/5^e, le SGEN-CFDT propose aux personnels de refuser les suppressions d'horaire à la rentrée 1991, de prévoir dans les délibérations des conseils d'administration une utilisation des moyens permettant de vraies démarches expérimentales et un suivi plus personnalisé des élèves. Il invite tous les personnels à débattre du contenu et des méthodes des disciplines expérimentales, en insistant sur leur indispensables cohérence et sur la nécessité d'alléger l'horaire des jeunes, en faveur d'un travail plus autonome.

RECTIFICATIF A PROFESSION EDUCATION D'OCTOBRE 90,

(encadré en page 6).

Il fallait lire 2^e Phrase : Celui-ci (le conseil national des programmes) prévoyait une réflexion d'ensemble sur les sciences expérimentales au collège, la suppression de la physique-chimie en 6^e/5^e mais également l'accroissement (et non la diminution) de son horaire en 4^e/3^e et celui de la biologie en 6^e/5^e.

Sur la grisaille du mur d'entrée, un rectangle blanc. La plaque de l'école normale d'instituteurs a été enlevée... mais pas remplacée. L'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) expérimental de Grenoble aurait-il du mal à s'imposer ?

Ouvert un an avant tous les autres à cette rentrée (1), l'IUFM doit former instituteurs comme professeurs, tous recrutés au niveau de la licence à partir de septembre 1991. Les écoles normales de l'académie sont devenues des antennes départementales d'IUFM.

« Cela ne change rien pour les enseignants en formation », déclare Pierre Mendiéla, secrétaire académique du SGEN-CFDT, « ou si peu : les élèves-instituteurs et les stagiaires CPR (2) sont regroupés dans les mêmes locaux, ceux de l'ex-école normale qu'on a rebaptisée IUFM ».

SEPT MODULES COMMUNS DE FORMATION

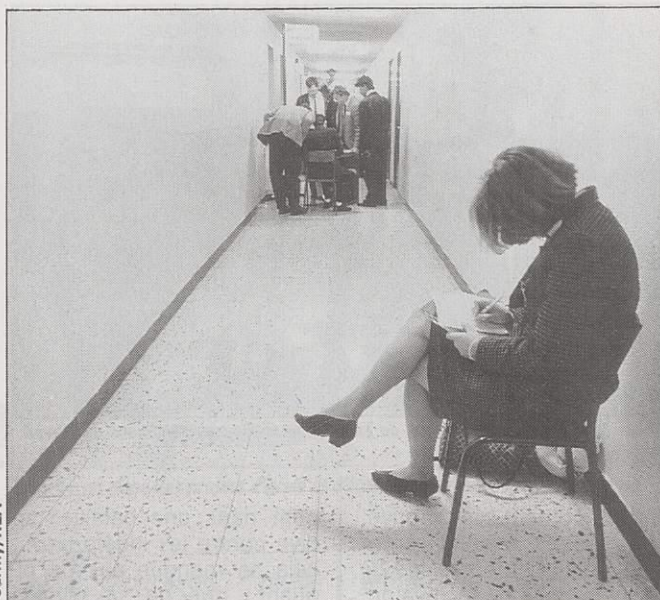
En ce qui concerne la formation, il existe sept modules de douze heures chacun (sur le système éducatif, la gestion des apprentissages), communs aux deux catégories. C'est tout le reste de la formation demeure à l'identique. « On roule sur l'ancien », second degré. Les acquisitions disciplinaires constitueront encore, au moins pour le second degré, la majeure partie de la formation (60 %). Ce que regrette le responsable académique du SGEN-CFDT : « On aurait pu appuyer davantage sur l'aspect professionnel. Enseigner est un métier, qu'on soit instit ou prof. La psychologie de l'enfant, les problèmes pédagogiques... devraient constituer l'essentiel de la formation en première année. La spécificité 1^{er}/2^d degré et l'aspect disciplinaire devraient être développés en seconde année. Et quand le pli est pris, il est difficile de revenir en arrière », pronostique Pierre Mendiéla.

Pour ces futurs enseignants, ces modules communs

RENTREE À L'IUFM DE GRENOBLE

« ON ROULE SUR L'ANCIEN »

Former dans un même lieu instituteurs et professeurs : le pari des instituts universitaires de formation est, pour le SGEN-CFDT, une étape vers le corps unique d'enseignants. A Grenoble, l'expérience a commencé. Sans grands changements pour les stagiaires.



Fourmy/REA

Le SGEN-CFDT désapprouve le choix d'un concours de recrutement qui se situera en fin de première année à l'IUFM.

constituent le seul moment pour rencontrer d'autres formateurs, en particulier de la faculté.

L'UNIVERSITÉ BIEN TIMIDE

L'engagement de cette dernière est d'ailleurs bien timide pour l'instant : les universitaires sont peu nombreux. Au total, l'équilibre 1^{er} degré/2^d degré/université — atteint dans le groupe local de pilotage de l'IUFM — a bien du mal à se concrétiser au niveau des formateurs. La rencontre, au sein d'une même institution, de personnels issus de secteurs différents a fait émerger les disparités des conditions de travail : taille des groupes en formation, contribution des collectivités locales, équipement des centres documen-

taires, équipement en informatique ou audiovisuel, sans parler des conditions d'exercice du métier. Et ces disparités ne facilitent pas la constitution d'équipes mixtes de formateurs.

La nouvelle formation ne démarrera qu'en 91-92. On y songe déjà et des séminaires, au rythme de quatre par mois, sont proposés à tous les intervenants actuels et potentiels. La participation y est volontaire. Trois séances sur quatre sont consacrées aux thèmes disciplinaires, la quatrième séance ayant pour thème la liaison entre la formation à l'IUFM et le terrain. Excellente occasion de confronter les pratiques des uns et des autres... Beaucoup de points restent à régler. La répartition du financement, entre les collectivités locales et l'Etat, est loin d'être précisée. Le profil

du formateur est bien flou ainsi que les conditions de recrutement des nouveaux formateurs. L'incident, lors de la première nomination sur poste IUFM de l'université a marqué : une commission de spécialité a écarté volontairement une personne compétente en didactique... La place du technique sera à inventer complètement en liaison avec l'IUT et l'institut national polytechnique de Grenoble.

QUI VOUDRA Y ALLER ?

« Subsiste aussi le problème du recrutement », ajoute une élève-institutrice. « Recrutés au même niveau de diplôme, avec une même durée de formation, dans le même IUFM, puis rémunérés à l'identique, certains seront nommés dans le département (les instituteurs), les autres dans le Nord (les profs). C'est absurde ! Qui voudra y aller ? ». Pour Pierre Mendiéla, la logique de l'IUFM, c'est le recrutement régional de fonctionnaires d'Etat. « Les instits et les PEGC n'ont pas de recrutement national, ils ne s'en portent pas plus mal ». Et il est vrai que la gestion des allocataires d'enseignement (3) est déjà... académique.

**Thierry Mestre
et Jeanne Bolon**

(1) Deux autres IUFM expérimentaux fonctionnent depuis cette rentrée, dans les académies de Lille et Reims.

(2) Professeurs stagiaires dans les centres pédagogiques régionaux.

(3) Bénéficiaires des bourses d'études pour préparer le concours d'entrée à l'IUFM.

BRÉSIL

DES JUSTICIERS POUR ENFANTS

Chaque jour, un enfant est tué au Brésil par les escadrons de la mort. Pour Rosiver Pavan, secrétaire nationale de la CUT (Centrale unique des travailleurs), ces assassinats constituent un produit de la misère brésilienne.

Il s'appelle Gibban. Incarnation du bien, il a un droit illimité de vie et de mort. Il peut capturer, tuer sommairement sans jugement, sans tribunal. Sans besoin d'avocat (le mal n'a pas de droit à la défense), il requiert, juge et exécute la sentence. Héros d'une série policière télévisée et des enfants qui la regardent, Gibban illustre sans conteste la réalité brésilienne. Dans les banlieues des grandes villes des « groupes d'extermination », appelés « Escadrons de la mort » ou « justiciers » font du « nettoyage », c'est-à-dire tuent des « marginaux », appellation qui recouvre bandits et petits délinquants, qu'ils soient adultes, jeunes, adolescents ou enfants. Toutes ces victimes sont issues des couches pauvres de la population. Chaque jour, un enfant est ainsi assassiné dans les villes du Brésil.

Les enfants de la rue sont le reflet de la misère ; les justiciers, le reflet de la violence : deux faces visibles de la société brésilienne, deux produits des inégalités économiques et sociales.

DU CHAPARDAGE À LA MARGINALITÉ

Depuis 1985, le nombre d'enfants qui vivent d'agressions et de vols ne fait que s'accroître. Dans la même période, le salaire réel des Brésiliens a chuté de 37,8 % ; le chômage atteint déjà 10 % de la population active ; les salaires ne représentent plus, aujourd'hui, que 32 % du revenu national (65 % en 1960). 44 % des enfants appartiennent à des familles dont le revenu mensuel est



Niero/BEA

44 % des familles ayant des enfants ont un revenu inférieur de moitié au salaire minimum.

de 30 dollars, alors que le salaire minimum équivaut à 60 dollars. Dans ces conditions, les enfants sont très tôt obligés de survivre par eux-mêmes. Aussi, 90 % d'entre eux ont un travail temporaire très mal payé. Le chapardage assure de quoi se nourrir. Passer au vol et à la marginalité, c'est un parcours en ligne droite dont on ne revient que difficilement. Ces victimes de la misère souffrent de l'indifférence du gouvernement : les centres d'accueil sont peu nombreux et sans ressources, mais sont, de plus, de vraies écoles de marginalisation. Les enfants y sont traités comme des inadaptés, éduqués par et pour la violence. Ils préfèrent se risquer dans les rues et deviennent les victimes des « justiciers ». 20 % à peine des assassinats font l'objet d'une enquête, et on remonte rarement jusqu'aux criminels parce que, en dehors du laisser-aller officiel, les témoins refusent de s'af-

ficher pour ne pas devenir de prochaines victimes. Composés de policiers ou d'ex-policiers, qui font payer leur protection, les groupes d'extermination comptent sur la protection officielle et l'appui de secteurs de la société qui — mal informés et/ou bénéficiaires de la situation sociale du pays — ne considèrent que leur sécurité immédiate. Le massacre des enfants et des adolescents exige plus qu'une simple condamnation morale. Il exige une enquête immédiate et la punition des groupes d'extermination, la construction de véritables centres éducatifs, et, par-dessus tout, un changement radical du modèle de distribution des revenus, pour éliminer la misère. C'est ce pourquoi luttent le mouvement syndical et les secteurs démocratiques de la société.

Rosiver Pavan
Propos traduits par
Denis Jacquot

EN BREF

EXÉCUTIONS ET TORTURES AU KOWEÏT

Amnesty International fait état, dans un récent rapport, de témoignages recueillis auprès de nombreuses personnes qui ont fui le Koweït. Ces victimes et ces témoins oculaires insistent sur les multiples arrestations, les tortures pendant les interrogatoires et sur les nombreuses exécutions sommaires et extrajudiciaires. Les forces irakiennes arrêtent non seulement les personnes soupçonnées de résistance armée, mais aussi, selon Amnesty, « des hommes, des femmes et des enfants trouvés en possession du drapeau koweïtien, de photographies de l'émir du Koweït ou de littérature considérée comme hostile ».

CRISE DU GOLFE

Le conseil fédéral général (CFG) du SGEN-CFDT a condamné l'agression irakienne contre le Koweït. Pour le CFG, le respect du droit international appelle et exige le règlement d'autres conflits, principalement au Moyen-Orient : Palestine, (l'horrible massacre des Palestiniens à Jérusalem vient encore de nous le rappeler), Liban. Une conférence internationale pour l'application des résolutions de l'ONU pourrait être le moyen de ce règlement. Mais celle-ci ne doit pas être un préalable à l'évacuation du Koweït et à la libération des otages. Le CFG estime que l'agresseur doit être ramené à la raison par des sanctions économiques. Quant à la guerre, elle n'est pas une solution, car on ne maîtrise jamais un tel scénario. Le coût en serait énorme pour toutes les parties.

LE TUAC, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Au cours de sa session de la fin septembre, le TUAC (comité syndical consultatif auprès de l'OCDE) a élaboré une déclaration conjointe avec le BIAC (patronat des pays de l'OCDE) relative aux questions d'éducation et de formation. Le SGEN-CFDT est favorable à l'orientation résumée par cette phrase : « Une approche visant « la qualité totale » des systèmes d'éducation et de formation est essentielle, approche qui ne produise pas d'une part des élites et d'autre part des abandons ». Il s'est efforcé de peser sur des points essentiels : remise en cause en profondeur des systèmes d'éducation ; importance de la fonction démocratique de l'école ; responsabilité de la formation face à l'évolution des métiers.

MANIF DE STAGIAIRES

SOUS LES FENÊTRES DU MINISTRE

Le mardi 9 octobre 1990, plus deux cents professeurs stagiaires de lycée professionnel et élèves-professeurs du cycle préparatoire ont exigé du ministre de l'Éducation nationale le versement de l'ISOE. Avec le soutien du SGEN-CFDT, de la CGT et de FO.

Sous les fenêtres de la rue de Grenelle, ils sont plus de deux cents, bardés de pétitions, venus des deux ENNA (1) de la région parisienne. Le mécontentement dure depuis la rentrée à l'école de Paris-Nord, où les stagiaires ont été les premiers à se mobiliser. Le détonateur en a été l'annonce faite par l'administration qu'ils ne toucheraient pas l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), comme cela avait été acquis l'an dernier. « Pourquoi en sommes-nous exclus ? », questionnent-ils, « alors que nos collègues stagiaires en CPR (2) la touchent intégralement ! ».

INDIVIDUALISER LA FORMATION

Lorsqu'il a reçu la délégation, le représentant de l'administration a affirmé que le ministre est toujours favorable au versement de cette indemnité aux stagiaires en ENNA. Mais le ministre des Finances conteste cette décision, car pour lui « les fonctionnaires doivent avoir un lien direct avec l'enseignement » pour toucher l'ISOE. Ce qui ne serait pas le cas des stagiaires en ENNA. « Pourtant, nous participons activement au suivi et à l'évaluation des élèves lors des leçons d'application où pendant notre stage en



Pas d'ISOE pour les professeurs stagiaires de lycée professionnel, à l'inverse de leurs collègues du 2^d degré.

situation ! », répliquent les intéressés.

Actuellement, il revient à Lionel Jospin de faire appliquer sa décision initiale.

La grogne dans les ENNA a aussi d'autres origines. Les stagiaires sont confrontés à de nombreux problèmes : semaine loin de chez soi, transports coûteux, difficultés à se loger. Ces contraintes engendrent des frais qu'un système compliqué d'indemnités dérisoires rembourse très mal. Dans ce contexte, on comprend que beaucoup de lauréats des concours cherchent à échapper à la formation, en étant affectés directement dans un établissement. Enfin, d'autres préoccupations émergent des débats en cours. En lettres-histoire par exem-

ple, les stagiaires rejettent la formation infantilisante qu'on veut leur imposer. D'autant qu'une circulaire existe qui prévoit l'individualisation de la formation par la prise en compte des besoins et des acquis de chacun. C'est lors d'une période initiale, prévue dans la circulaire, que formés et formateurs devraient construire ensemble le plan individuel de formation. Une application correcte de cette circulaire permettrait aux stagiaires de devenir de réels acteurs de leur formation. Pour y parvenir, ils devront bousculer bien des inerties !

Patrick Bedin

(1) Ecole nationale normale d'apprentissage.

(2) Centre pédagogique régional (2^d degré).

PEGC

Section XIII

Une note relative aux obligations hebdomadaires de service des PEGC, à compter de la rentrée scolaire de 1990, prévoit un service de 20 heures pour les PEGC de section XIII, n'ayant pas encore le label « technologie ». Le SGEN-CFDT conteste une telle note qui assimile ainsi l'éducation nouvelle et technique (EMT) à une discipline artistique.

Dans une lettre au directeur de la DPE, le SGEN-CFDT a fait savoir qu'il n'accepte pas cette discrimination entre PEGC de même section, ne l'acceptant déjà pas entre sections. Le SGEN-CFDT demande un maximum de 18 heures, ce qui n'exclut pas que les quelque 2 500 PEGC de section XIII n'ayant pas encore suivi la formation en technologie, soient recyclés et que les collègues soient équipés avec un matériel adapté.

ETRANGER

A la DEFA

Le rapatriement des forces françaises stationnées en Allemagne va s'accompagner du retour en France de la plupart des personnels relevant de la DEFA (Direction de l'enseignement français en Allemagne).

Tenant compte du caractère exceptionnel de cette déflation, le SGEN-CFDT demande les mesures particulières suivantes :

- 600 points de bonification si le premier vœu de mutation est : « tout poste dans une académie déficitaire » (500 points dans le premier degré pour un département déficitaire),
- possibilités de demande de mutation (permutation pour le 1^{er} degré) à effet différé,
- pour les collègues dont le conjoint est fixé en Allemagne ; bonification de rapprochement de conjoints pour les académies frontalières.

Le SGEN-CFDT demande également des mesures assurant aux derniers arrivés en DEFA de n'être pas les premiers à partir.

PSYCHOLOGUES

La formation fantôme

Des psychologues scolaires sont en formation cette année alors que les modalités de recrutement, le contenu de la formation et les critères d'examen sont encore en négociation.

Le projet prévoit 300 heures d'enseignement, 240 heures de stage et 160 heures de recherche. Les stagiaires retenus par un jury de formateurs, sur une liste établie par l'inspecteur d'académie en CAPD (commission paritaire) préparent un examen théorique où le contrôle continu représente de 30 à 50 %. Un candidat est reçu s'il obtient la moyenne à l'examen théorique (mémoire de recherche) et si le stage est validé. Certains domaines de formation sont censés être acquis à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) mais les actuels instituteurs non spécialisés ne les ont pas abordés. Les deux ans de stage que nous revendiquons rendraient le diplôme comparable à celui des psychologues conseillers en orientation ou à un DESS.

SECOND DEGRÉ

Agrégation interne

L'accord signé dans la Fonction publique au printemps dernier permet l'augmentation du nombre de places offertes au concours interne de l'agrégation (soit 50 % du nombre total de postes) et ce, pour les trois prochaines années. Il entraîne également une augmentation des possibilités d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude (1/5^e des postes mis au concours). Pour des raisons budgétaires, le ministre de l'Éducation nationale a demandé une dérogation lui permettant de n'offrir qu'une proportion comprise entre 10 et 50 %. Refus unanime des syndicats (abstention du SNALC). Il est inadmissible que l'État n'honore pas sa signature.

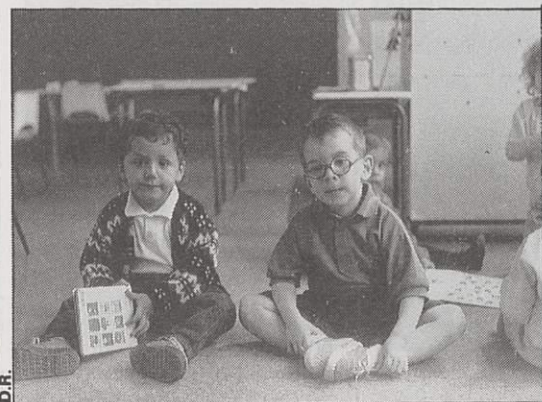
INSTITUTEURS

Les objectifs des cycles

Le ministère nous a soumis « un avant-projet de définition des objectifs par cycle : » apprentissages premiers (maternelle) fondamentaux (grande section, CP et CE1) et approfondissement (CE2/CM2). Ce texte ne nous convient pas du tout.

Seule la présentation tient compte des élèves, de leurs rythmes, de leurs besoins, de leurs possibilités. Les contenus d'enseignement sont trop ambitieux : ce sont les programmes

actuels, sans aucun allègement. La réussite pour tous passe par le renforcement du travail interdisciplinaire. Or, les objectifs sont définis d'abord par matière, alors que nous insistons sur les compétences transversales qui donnent à l'élève l'autonomie nécessaire à une scolarité efficace en collège. Nous préférons des progressions par cycle, indiquant, comme prévu, l'objectif minimal et non un idéal terminal encyclopédique.



Section de grand

Le désaccord principal du SGEN-CFDT sur le projet de définition des objectifs par cycle porte sur l'articulation entre les apprentissages premiers et les apprentissages fondamentaux.

Le rôle et la place de la section de grands de l'école maternelle doivent être clarifiés. Pour le SGEN-CFDT, cette section fait partie, par ses objectifs et ses méthodes, de l'école maternelle. Elle s'intègre

au projet d'école de la maternelle. Elle peut être définie comme une classe charnière, donc en même temps comme la première année du cycle des apprentissages fondamentaux, parce que l'on y prépare l'apprentissage de la lecture, avec les méthodes de l'école maternelle. Nous nous opposerons à toute tentative de mise en place d'un apprentissage systématique avant le cours préparatoire.

Le cycle des approfondissements

La réussite du cycle des approfondissements (CE2/CM2) dépend de sa liaison avec le cycle précédent et le collège. Pour ajuster pratiques et méthodes, la connaissance du collège de la zone et de son fonctionnement passe par des visi-

tes d'observation, des échanges mais aussi des stages en commun pour mettre en œuvre des projets d'école ou d'établissement. D'où la nécessité d'assouplir l'organisation et le fonctionnement de l'école, du collège et de la formation.

ELECTIONS

Enseignement agricole

Comme en 1983 et 1988, le ministère de l'Agriculture organise, du 19 au 23 novembre prochains, une consultation générale des personnels, afin de déterminer la représentativité des syndicats. Nous sommes les seuls, avec la CGT, à avoir soutenu, contre l'avis de la FEN (entre autre), cette élection : tous les membres de la « communauté de travail » pourront s'exprimer, y compris les contractuels, vacataires et autres non titulaires.

L'enjeu est important : ce scrutin va permettre au ministère d'attribuer aux syndicats des moyens matériels et des décharges en fonction de leur représentativité. Il va aussi déterminer le nombre de sièges attribués à chaque organisation, à tous les niveaux : départemental, régional (CTPR), national (CTPM, CTP-C DGER).

La CFDT, présente par ses trois syndicats (SPAC, SYGMA, SGEN) au ministère, est bien décidée à récolter les fruits de son travail depuis trois ans. Elle est actuellement la 2^e organisation syndicale du ministère et le SGEN est le 3^e syndicat dans l'enseignement agricole public.

RETRAITÉS

Revalorisation des pensions

Après les instituteurs, les professeurs certifiés ont bénéficié d'une augmentation de leur pension correspondant aux 15 points d'indice prévus (indice majoré) à partir du 1^{er} juin, avec rappel depuis le 1^{er} septembre 1989. Nous restons vigilants pour les autres catégories de personnel : ATOSS, PLP.

Pour tout renseignement, écrire : SGEN-CFDT, branche retraités 47-49 Av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19.

ACTION SOCIALE

Taux des prestations 1990

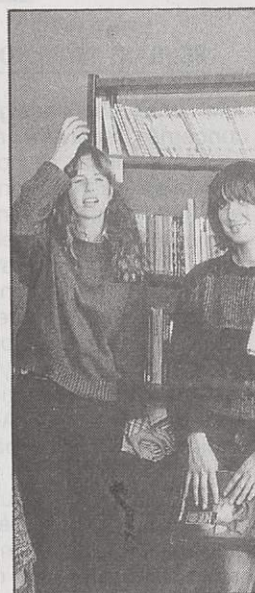
Prestations	Taux
● Subvention-repas	5,05
● Prestation « assistantes maternelles » (par trimestre)	1 410,00 (1)
● Allocation de garde (Taux journalier)	32,20
● Allocation aux mères séjournant en maison de repos avec leurs enfants (taux journalier)	107,30
● Séjours d'enfants (taux journalier)	
— en centre de vacances avec hébergement	
● enfants de moins de 13 ans	34,35
● enfants de 13 à 18 ans	52,15
— en centre de loisirs sans hébergement	24,85
— en maisons familiales ou villages familiaux de vacances	34,25
— en classe de neige, mer ou nature (pour 21 jours)	342,05
— en centres spécialisés pour handicapés	98,35
● Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (taux mensuel)	751,00

(1) Taux de la prestation spéciale « assistantes maternelles » versée par les caisses d'allocations familiales.

DOCUMENTALISTES, CE/CPE

ISOE

Documentalistes et CE-CPE ne sont toujours pas considérés comme des membres à part entière de l'équipe pédagogique et éducative. L'indemnité spéciale (la moitié du taux de l'ISOE au 1.9.90) n'est toujours pas payée. Ce retard tient d'abord au fait que les textes ne sont toujours pas parus au BO. Enfin, comble d'ironie, une lettre des services administratifs de la RNM (1) du musée d'Orsay rappelle que, considérés comme non enseignants, les conseillers d'éducation et les documentalistes ne peuvent bénéficier de la dispense du droit d'entrée dans les musées accordée aux corps enseignants, y compris aux chefs d'établissement... Quand on sait qui informe, organise, négocie l'ouverture sur les musées... on sourit ou on s'agace ! Le SGEN-CFDT a une proposition simple pour faire la chasse aux incohérences ubuesques



et humiliantes : le corps unique.

(1) Réunion des Musées nationaux.

LES IDÉES CLAIRES

PAS SEULEMENT DES COUACS

Faire évoluer nos métiers, libérer les initiatives ? Au-delà des discours ministériels, voici deux situations concrètes, parmi beaucoup d'autres. Plus que de simples bavures, elles révèlent un dysfonctionnement du service public.

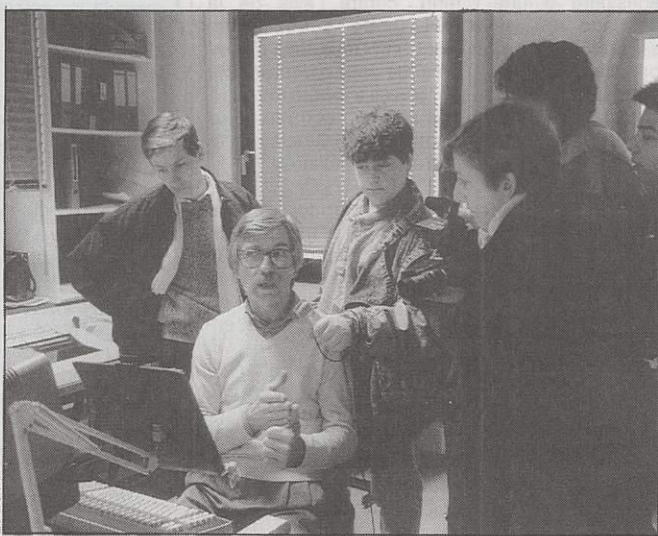
De quoi illustrer la campagne du SGEN-CFDT pour les prochaines élections professionnelles.

Année 1988-1989, au lycée professionnel de Clairac dans le Lot-et-Garonne. Les enseignants des classes technologiques bénéficient d'une heure supplémentaire au titre de la concertation. Devant la difficulté à définir un projet pédagogique commun à toute l'équipe, une partie des professeurs élabore une action de soutien en lecture qui reçoit l'aval du chef d'établissement. A compter de janvier 1989, l'heure supplémentaire hebdomadaire n'est plus consacrée à la concertation mais à l'encadrement d'ateliers en petits groupes. Les enseignants consacrent en outre pas mal de temps, hors emploi du temps, à se former aux techniques éducatives qu'ils vont utiliser.

**500 FRANCS
PENDANT TROIS MOIS**

Juin 1990. Les enseignants concernés reçoivent, à leur grande surprise, un courrier du recteur les informant que leur traitement sera amputé d'environ 500 francs pendant trois mois pour retenue d'heures supplémentaires non effectuées. L'inspection générale est passée par là. Elle a constaté qu'il n'y avait pas eu de concertation à partir de janvier 1989. A-t-elle vérifié qu'il n'y avait pas eu d'autres activités, plus utiles et plus efficaces pour les élèves ? En a-t-elle débattu avec les personnels mis en cause ? C'eût été sans doute trop lui demander.

A ce jour, les recours gracieux n'ont rien donné, les personnels sont contraints d'engager une procédure devant le tribunal administra-



A Clairac (Lot et Garonne), les professeurs ont transformé des heures de concertation en ateliers avec les élèves : retenue sur salaires !

tif pour se faire rétablir dans leurs droits et leur dignité.

Rentrée 1989. Madame B, maîtresse-auxiliaire, est affectée à la cité scolaire Jules-Verne à Château-Thierry où elle consacre son année, à la satisfaction de tous, à la mise en route du tout nouveau centre de documentation et d'information (CDI). A la rentrée 1990, elle retrouve le CDI, tout va bien...

Mais, surprise, une semaine après la rentrée, on apprend qu'elle va être déplacée à 15 kilomètres de là. Son poste est-il attribué à un documentaliste titulaire ? Pas du tout ! C'est une certifiée de portugais, titulaire académique, qui est nommée sur le poste.

**LOGIQUE
IMPLACABLE**

On apprend en outre que cette dernière exerçait déjà

dans un CDI en 1989-1990 et qu'elle en a été « délogée » pour y nommer non pas un documentaliste titulaire, mais... un professeur agrégé de portugais ! Implacable logique !

Contrairement à Clairac, le mal est aujourd'hui réparé, mais il aura tout de même fallu que 90% du personnel de l'établissement cessent le travail une demi-journée.

Deux exemples parmi beaucoup d'autres. Bavures inévitables, petits couacs d'une énorme machine qui globalement fonctionne, pourrait-on rétorquer. Si ce n'était que cela, ce serait encore trop. Moderniser le service public, conduire une politique de renouveau impose de s'attaquer à ces dysfonctionnements. Ce n'est pas possible sans une profonde décentralisation des niveaux de décision, afin d'éviter que l'académie d'Amiens se voit doter de neuf enseignants de portugais quand elle a six postes à pourvoir ou que le responsable qui décide d'effectuer une retenue de salaire n'ait pas la moindre idée de l'activité des enseignants qu'il sanctionne. Ce n'est pas possible sans les personnels eux-mêmes, sans la recherche constante de solutions négociées au plus près des problèmes rencontrés. Les discours sur la modernisation seront crédibles pour les personnels et les usagers si c'est de cela que l'on parle. Et le syndicalisme fera des moissons abondantes s'il sait y contribuer.

Philippe Antoine

ATTENTION AU FAUX !

Un faux tract à entête du SGEN-CFDT, intitulé « Une authentique égale dignité » a été envoyé, depuis la rentrée, dans un certain nombre d'établissements. Il dénature et caricature les positions du SGEN-CFDT sur le corps unique.

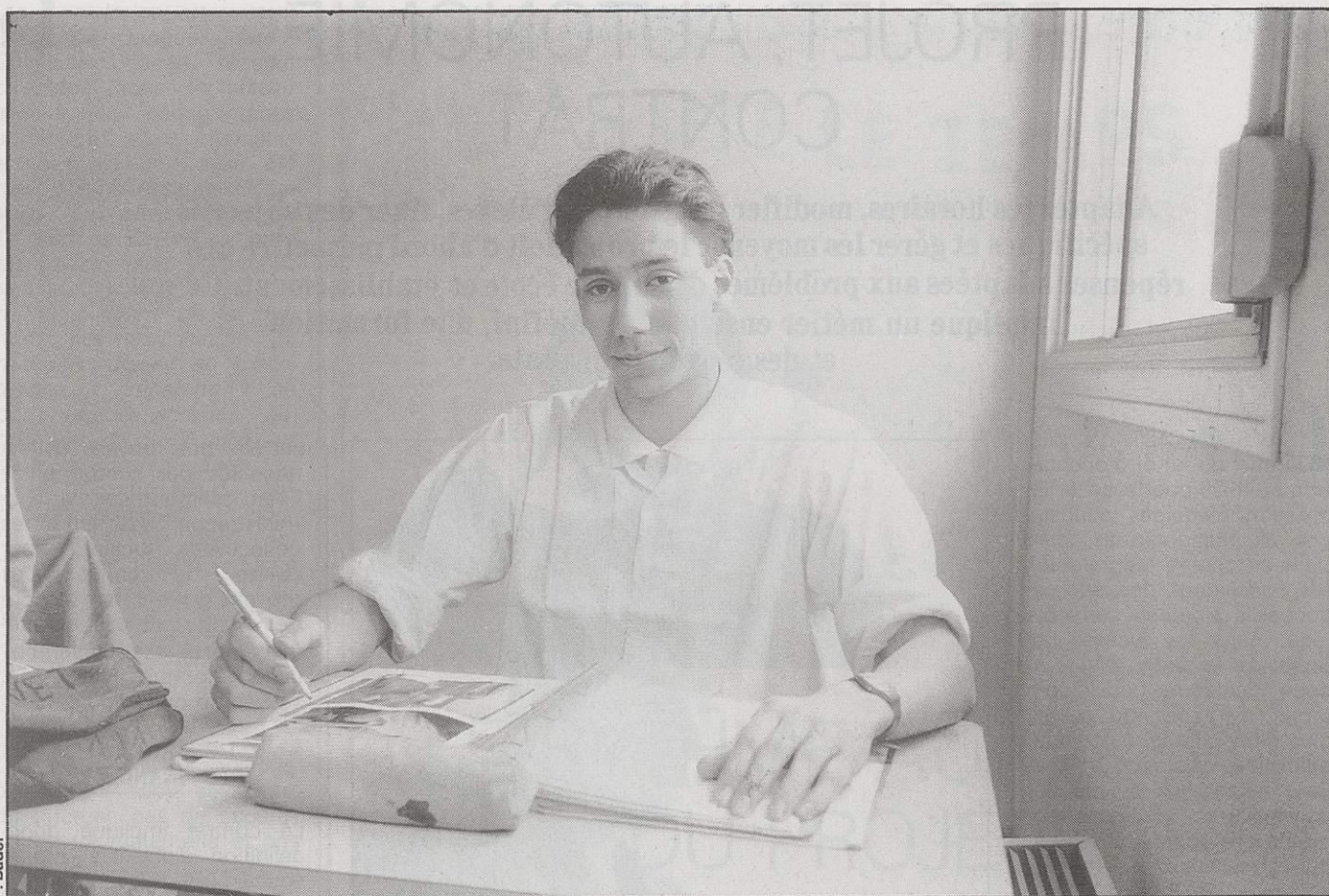
A l'approche des élections professionnelles du 4 décembre prochain, qui a peur du SGEN-

CFDT, au point d'utiliser de tels procédés ?

Le SGEN-CFDT a déposé plainte auprès du procureur de la République au plan national et dans chacun des départements où le faux tract a été envoyé.

Dans vos établissements, soyez vigilants. Retirez ce texte de la circulation et informez le SGEN-CFDT de votre département.

PROJETS D'ÉCOLE ET D'ÉTABLISSEMENT



P. Bader

LES ÉLÈVES AU CENTRE

Projet, autonomie, contrat. Trois mots que le SGEN-CFDT a toujours associés. Trois mots au cœur d'une démarche éducative associant personnels, jeunes, parents, collectivités locales.

La loi d'orientation de 1989 reprend en partie les idées-force du SGEN-CFDT. Le projet devient le cadre adapté à la démarche des établissements scolaires.

La transformation est-elle en marche ? Profession Education ouvre le débat. Dossier coordonné par François Queval.

PROJETS D'ÉCOLE ET D'ÉTABLISSEMENT

PROJET, AUTONOMIE, CONTRAT

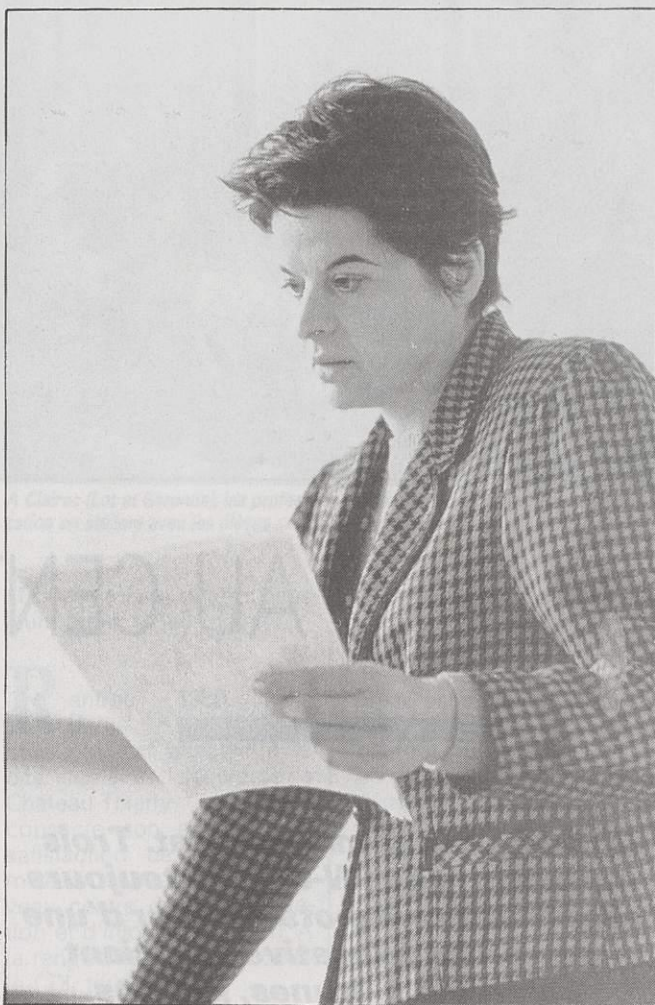
Adapter les horaires, modifier les groupes d'élèves, fixer des objectifs spécifiques et gérer les moyens : le projet doit d'abord permettre des réponses adaptées aux problèmes de chaque école et établissement. Ce qui implique un métier enseignant redéfini, une formation et des moyens adéquats.

Le SGEN-CFDT n'a pas attendu la loi d'orientation de 1989 pour susciter la création d'équipes éducatives et pédagogiques, prenant en charge les caractères spécifiques des publics accueillis à l'école, au collège, dans les lycées. Le projet est le cadre adapté à cette démarche, qu'il soit projet d'équipes ou projet plus global. La loi est venue officialiser cela, tant mieux. Pour autant, les projets ne doivent pas s'uniformiser, même s'ils concourent — ce qui est essentiel — à mettre en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Le projet ne peut être la propriété des seuls adultes ; il est indispensable que les jeunes soient associés à son élaboration.

L'autonomie est une condition sine qua non de la réussite en même temps qu'elle est un objectif à poursuivre. N'est-ce pas une des fonctions premières du système éducatif que de donner à chacun les moyens de se situer, de juger, bref les moyens de sa liberté ?

OBTENIR UN PLAN DE FORMATION

L'autonomie comme condition, c'est la possibilité d'adapter les horaires, de faire bouger les groupes d'élèves, de prévoir des activités méthodologiques spécifiques. L'autonomie, c'est aussi pour chaque école, chaque établissement, une latitude importante dans la gestion de ses moyens, dans les contrats passés avec d'autres : collectivités locales, associations, bibliothèques,



Benichou/REA

Travailler en équipe, sur un projet d'établissement nécessite une redéfinition du métier d'enseignant.

ques, entreprises... L'autonomie, c'est enfin la possibilité pour les personnels, pour l'établissement, de définir et d'obtenir le plan de formation adapté pour la réalisation du projet.

L'Education nationale fonc-

tionne encore trop selon une conception administrative et purement arithmétique de la répartition des moyens.

Le SGEN-CFDT revendique qu'au-delà d'une dotation-planche reconnue indispensable pour les effectifs ac-

cueillis, des moyens soient négociés par contrat entre l'établissement, l'école, l'administration mais aussi les collectivités locales, pour réaliser le projet. Ces moyens doivent comprendre des postes. Et pas uniquement des heures supplémentaires, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

L'ENGAGEMENT DES FINANCEURS

Le contrat implique donc définition d'objectifs, projet éducatif, et pas seulement projet pédagogique, place des jeunes, des enseignants, des parents ; éventuellement concertation avec d'autres écoles, d'autres établissements en particulier en cas de projet plus globaux : ZEP, développement social du quartier,...

D'autre part, le contrat doit prévoir clairement les engagements des divers financeurs : postes, crédits de fonctionnement, temps de formation, temps de concertation.

Le contrat doit bien évidemment préciser le type d'évaluation de l'action engagée et les effets qu'elle peut avoir sur le déroulement, l'adaptation du projet. Des choix budgétaires à venir, dépendra pour une bonne part la réussite des projets.

L'occasion de transformer le système éducatif est dans les mains du gouvernement. Le SGEN-CFDT soutient les personnels. Ils ne pourront pas sans cesse s'engager bénévolement.

François Queval

PROJETS D'ÉCOLE ET D'ÉTABLISSEMENT

« Ici, les projets existent de longue date ». Ghislaine Chocart, récente directrice, brosse le tableau des acquis pédagogiques antérieurs. « Les dernières années, l'accent avait été mis sur la lecture-découverte. Les enseignants, de CP surtout, ont dû remettre en cause leurs pratiques : redistribution des élèves à un moment donné de la journée ; pas d'utilisation de manuels ; travail en bibliothèque ; préparation en commun des activités ; acquisition de la lecture sur deux ans ; implication du GAPP (Groupe d'aide psycho-pédagogique) pour l'évaluation. Le décloisonnement en mathématiques entre le CE1 et la CLAP (classe d'aide aux enfants en difficulté pédagogique) donne de bons résultats : 20 à 25 % d'élèves de CLAP réintègrent le cursus normal. »

Ces acquis, les conditions pratiques — école au centre du quartier, pas de séparation entre maternelle et primaire — et les caractéristiques socio-culturelles — forte concentration d'HLM, taux important d'élèves en difficulté — ont sans doute incité l'inspecteur (IDEN) à proposer la mise en place expérimentale des cycles à la rentrée 90 dans l'école Charpentier.

ON DEVRAIT RÉUSSIR PARTOUT

« Si on réussit ici, on devrait réussir partout », lance Ghislaine. Le projet prend corps au printemps 1990, en même temps que l'entrée en ZEP avec six autres écoles ; le conseil des maîtres l'accepte et il est adopté par le conseil d'école fin juin. Ghislaine Chocart ajoute : « le projet a été rendu possible par une forte adhésion des élèves et des parents ; certains ont beaucoup aidé à obtenir les moyens, notamment de la municipalité. » Elle précise : « Reprise des activités de lecture-découverte en les étendant à l'ensemble de l'école, mais surtout emploi du temps déterminé par le rythme de l'en-



Sittler/REA

LE RYTHME AU CŒUR DU PROJET

Treize classes et une classe d'aide pédagogique (CLAP). A Reims, l'école primaire Charpentier, expérimente la mise en place des cycles. Avec enthousiasme et lucidité.

fant et activités pour les élèves dans le cadre du service municipal d'accueil : voilà les points forts du projet. »

L'ensemble des enseignants s'implique bien dans toute cette démarche. Certains préfèrent accueillir les élèves le matin plutôt que rester tard le soir.

IL MANQUE UN MAÎTRE

« Mais nous connaissons des difficultés pour pratiquer certains décloisonnements. Pour former des groupes homogènes de lecteurs à partir des six classes de CE2, CM1, CM2, il nous faudrait un maître de plus car les « faibles » et les « très bons » lecteurs étant peu nombreux, les « moyens » se retrouvent en groupes trop importants ». D'autant plus que l'école n'a pas fait redoubler

les élèves de CP, CE2, CM1 pour être dans les conditions réelles d'expérimentation. C'est également le manque d'un enseignant supplémentaire qui empêche une action commune réelle sur le cycle des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP, CE1). Le temps donné aux enseignants pour se concerter est également dérisoire : quatre heures pour l'année pour chaque maître. « Nous faisons un travail passionnant, c'est une démarche porteuse, on ne reviendra pas en arrière », assure Ghislaine Chocart. « Mais le manque de moyens n'est pas acceptable ; on pourrait être tellement plus efficace avec un poste ou deux de plus ! »

François Queval

LES HORAIRES

7 h 30-8 h 30 : accueil des enfants.

8 h 30-10 h 15 : français, lecture-découverte et maîtrise de l'expression écrite.

10 h 15-10 h 45 : vraie pause pour une collation biologiquement adaptée.

10 h 45-11 h 30 : activités du projet culturel de la ZEP pour les CP, CE1 ; éducation physique pour les autres.

13 h 15-14 h 15 : service municipal d'accueil, activités d'atelier (PAO, journal d'école, théâtre, anglais expérimental, films, jeux de rôle, initiation à l'hygiène et à la sécurité).

14 h 15-14 h 30 : récréation et accueil.

14 h 30-15 h 30 : activités de redémarrage intellectuel, éducation physique pour les CP, CE1 ; projet culturel de la ZEP pour les autres.

15 h 45-16 h 30 : mathématiques avec décloisonnement partiel.

PROJETS D'ÉCOLE ET D'ÉTABLISSEMENT

UNE SECONDE RÉUSSIE

L'entrée en seconde est une étape difficile pour beaucoup de jeunes. Au lycée Pape-Clément à Pessac (Gironde), le projet vise à les aider à bien aborder le second cycle. La section du SGEN-CFDT a joué un rôle actif dans son élaboration et sa mise en œuvre.



P. Bader

Un projet d'action éducative sur la presse : réalisation d'un journal, forums sur l'actualité.

Le projet s'adresse à tous les élèves de seconde. Il s'agit de les aider à :

- accepter l'enseignement : par l'aide à l'élaboration du projet personnel (en cours d'initiation économique et sociale et avec les conseillers d'orientation), par un groupe de parole (un professeur de philo, l'infirmière)...

- s'approprier les savoirs : essentiellement par un travail sur la lecture, à l'aide du logiciel ELMO (entraînement à la lecture sur micro-ordinateur, édité par l'association française pour la lecture), continué par des groupes de réinvestissement dans différentes matières (maths, sciences, économie...) mais aussi par un entraînement à la mémorisation et par une aide au travail personnel.

- réinvestir, vivre leurs savoirs : par l'expression orale (cours préparés en concertation par les profs de langue), par un projet d'action éducative (PAE)-Presse (réalisation d'un journal avec des étudiants en journalisme, interventions du journal régional), par l'organisation au lycée de forums sur l'actualité... Qui dit projet, dit moyens. Nous avons presque tout obtenu !

De la formation pour nous, à la lecture, à la maîtrise du logiciel ELMO et au réinvestissement, à l'évaluation et à l'hétérogénéité des élèves. Les stages ont été organisés et négociés avec des collègues-formateurs de l'établissement : ils ont permis de constituer des outils de travail collectifs : questionnaires, évaluation.

Obtenues également des décharges pour les enseignants, car ce travail doit être intégré dans notre temps de service. Le proviseur a pu décharger quelques collègues, aux rentrées 89 et 90, en fonction des stagiaires CPR nommés tardivement dans l'établissement. Ces profs ont assuré l'organisation et le suivi de l'ensemble.

Pour les autres, le fond d'aide à l'innovation (FAI) a débloqué des heures supplémentaires effectives (HSE) qui ont permis de rémunérer les temps de concertation (langues) et les temps de travail supplémentaire avec les élèves (lecture...). Des décharges, c'est l'idéal. Mais leur attribution quelque peu arbitraire a créé un malaise... La section SGEN-

CFDT demande que les objectifs soient précisés, pour permettre l'évaluation et la poursuite du projet.

Malheureusement, nous n'avons pas obtenu l'inscription, dans les emplois du temps des élèves, d'une heure réservée (de 11 à 12 heures ou de 14 à 15 heures), bien que le conseil d'administration ait voté le projet en 1989 et bien que la section SGEN ait fait approuver cette disposition particulière en juin 90. Sans doute l'administration du lycée ne s'est-elle pas sentie suffisamment impliquée dans ce travail.

LE POIDS DU RÉEL

Certains modules ont bien fonctionné : ceux dont l'objet s'inscrivait dans les heures de cours.

Les modules qui reposaient sur une participation supplémentaire des élèves se heurtent à l'impossibilité matérielle des élèves d'y prendre part (surcharge du self-service, cours entre 12 heures et 14 heures), mais aussi à leur surmenage ou à leur désir de fuir le lycée dès que possible.

L'enthousiasme des personnels retombe un peu devant les difficultés de gestion de l'établissement, et le poids du travail « ordinaire » pour tous les collègues non déchargés. Le travail important qui est fourni ne semble pas réellement pris en considération : l'administration du lycée n'en fait pas une priorité dans l'établissement des emplois du temps ; peu de stagiaires CPR sont invités à s'y intéresser ; peu d'inspecteurs en tiennent compte... Mais personne n'échappe aux problèmes liés à l'orientation, aux classes hétérogènes, aux élèves en difficulté. Aussi les outils proposés collectivement pour l'évaluation, l'orientation... commencent à faire des adeptes.

De quoi être optimiste. Raisonnablement.

Anne Deloule

PROJETS D'ÉCOLE ET D'ÉTABLISSEMENT

20 ANS, CHERCHE NOUVEL
ENTHOUSIASME

Au collège Jean-Lurçat, de Ris-Orangis (Essonne) les projets, on connaît. Tout ce qui s'est mis en œuvre de méthodes et structures nouvelles dans le système éducatif se pratique ici depuis près de vingt ans. Aussi, les consignes ministérielles sur les projets d'établissement n'ont-elles pas vraiment bouleversé les pratiques habituelles.

Lutter contre l'échec scolaire, améliorer la vie au collège, éduquer au sens des responsabilités, à l'autonomie, s'ouvrir sur l'extérieur, ces différents objectifs ont déterminé le contenu du projet du collège Jean-Lurçat.

Grâce à la réduction à cinquante minutes des séquences d'enseignement, deux « heures » par enseignant ont pu être récupérées pour la concertation, le suivi disciplinaire et interdisciplinaire des élèves. Avec en plus les heures supplémentaires, la grande majorité des enseignants et personnels d'éducation peut prendre en charge de multiples initiatives.

SALLE VIDÉO ET CLUB INFORMATIQUE

Un plan lecture avec ELMO (entraînement à la lecture sur micro-ordinateur) a été lancé, suivi de séances d'invitation à lire, au centre de documentation et d'information (CDI), animées par toute personne volontaire sur des thèmes choisis par et pour les élèves.

Le CDI a été aménagé avec un coin lecture confortable et un espace de documentation équipé d'ordinateurs.

Une salle vidéo avec écran géant plat et matériel dernier cri a été ouverte. Les élèves ont créé des clubs informatique et initiation à l'utilisation d'un logiciel de mise en page (Page Maker), pour l'information dans le collège.



P. Bader

Un club informatique : initiation à la mise en page.

L'équipe des professeurs principaux pilote une action « méthodologie » en 6°.

Gerex soutien est utilisé en 4° et 3° technologique (repérage des lacunes et exercices de remédiation):

Des études dirigées sont assurées par des professeurs, des surveillants et coordonnées pour assurer le suivi avec l'enseignement.

Une commission de réflexion et d'action a été mise en place pour les enfants de migrants, nombreux dans

l'établissement. Elle coordonne les activités d'une classe d'aide aux enfants en difficulté (CLAD) avec des organismes sociaux qui se préoccupent de ces jeunes, hors du collège.

Les délégués élèves sont formés. Une commission des sages a pour mission de régler les problèmes relationnels entre élèves et entre adultes et élèves. Elle veille à la transmission efficace d'un règlement intérieur et d'une charte de la vie scolaire, éla-

borée il y a deux ans, lors d'États généraux des jeunes. Dans ces conditions, l'officialisation ministérielle des projets apporte peu de choses. Rien sur les moyens: les heures supplémentaires, sont insuffisantes pour répondre aux besoins et les heures liées au fond d'aide à l'innovation (FAI) n'ont pas été payées. C'est des postes qu'il faudrait. Quant aux études dirigées, elles sont financées par le conseil général et les équipements par la dotation de l'établissement.

ATTENTION, MONSIEUR LE MINISTRE

Les personnels ont assez démontré l'intérêt pour leur métier. Aujourd'hui l'amertume est grande chez les personnels du collège. Le ministère demande toujours plus mais donne bien peu.

La seule utilité du projet consiste à disposer d'un cadre qui, ayant été voté au conseil d'administration ne peut être facilement remis en cause par une autorité quelconque et peut faire taire quelques collègues réticents. Mais peut-on se satisfaire de cela? Le risque est grand de voir se décourager des énergies précieuses au bon fonctionnement du système éducatif? A Jean-Lurçat, les personnels aiment bien ce qu'ils font. Ils attendent seulement un geste significatif du ministre, pour exercer leur métier avec un nouvel enthousiasme.

Anne-Marie Vaillé

PROJETS D'ÉCOLE ET D'ÉTABLISSEMENT



Benichou/REA

2 OUTILS D'INDIVIDUALISATION

En 1987/88, devant les nombreux problèmes de carte scolaire, de formation des enseignants, d'amélioration des locaux, de pédagogie, les enseignants prennent l'initiative de rédiger un projet. Le lycée professionnel de Talange forme les élèves à la réparation automobile et à la mécanique générale. Le projet s'adresse aux élèves de 4^e technologique et préparatoire. Objectif : repérer les élèves en grande difficulté et apporter une action de remédiation. Le projet se dote de deux « outils » : un groupe d'aide à l'insertion (GAI) et le GEREX.

UNE CELLULE D'ÉCOUTE

Le GAI est une équipe constituée d'enseignants volontaires, de l'infirmière, de l'assistance sociale, de deux conseillers d'éducation, d'un membre du club de prévention du quartier. Sa première initiative — créer une cellule d'écoute à laquelle pouvaient s'adresser les élèves — n'a pas obtenu l'effet escompté. Trop peu fréquentée par les élèves.

Le travailleur social est donc allé à la rencontre des jeunes à l'intérieur de l'établisse-

Le meilleur endroit pour construire un lycée professionnel ? Là où le terrain coûte le moins cher, évidemment. Peu importe s'il est isolé et marécageux. En Lorraine en pleine vallée sidérurgique, Talange, c'est cela. Avec toutes les difficultés liées à une population scolaire « difficile ». Récit.

ment, il a participé aux réunions et aux conseils de classes. Un travail d'enquête auprès des élèves a permis d'élaborer une « grille d'entretien » utilisée au cours de cette rentrée scolaire pour l'accueil des élèves. Chacun d'eux a suivi un entretien individuel avec deux membres de la cellule d'écoute (un enseignant et non non-enseignant) jugé très positif par les élèves. Il fournira des éléments pour le dossier de suivi de l'élève, autre réalisation intéressante, de même que les cours d'éducation au choix de carrière, dispensés avec l'aide des CIO.

Le GEREX est un outil très ambitieux et fort onéreux. Il propose des tests destinés à

repérer les lacunes des élèves (connaissance de la langue, maîtrise des opérations, raisonnement logique...) et des exercices de remédiation (fiches d'exercices, fiches d'aide, fiches solution). Chaque élève se voit attribuer, une fois les tests accomplis, une fiche individuelle qui lui prescrit un ensemble d'exercices progressifs à effectuer tout au long de l'année. Tout ceci est informatisé.

Cela a déjà pu être réalisé l'an dernier au lycée professionnel. Pourrons-nous aller plus loin ? Le GEREX comporte plusieurs centaines de fiches qui nécessitent un local. Nous l'avons obtenu. Mais leur classement demande un travail considéra-

ble (qui n'est pas terminé) et un suivi constant par un enseignant formé dont la seule tâche devrait consister à assurer les « cours » du gérex. L'outil nous paraît inutilisable sans ce poste coordonnateur... qui nous est refusé. Le travail, individualisé par nature, ne peut s'effectuer dans des classes de 30 élèves. Peut-être serons-nous contraints cette année de recourir à un outil plus modeste, bien connu des enseignants en formation continue : les ateliers de raisonnement logique, c'est-à-dire un outil plus léger mais plus maniable que le GEREX.

Ne nous leurrions pas cependant. Les choses ne seraient pas simples même si les problèmes de coordonnateur et d'effectifs étaient résolus. Les difficultés que nous rencontrons à jeter des ponts entre l'établissement et le quartier (au moyen du GAI) et celles que nous avons à créer le projet technologique qui, en 4^e T, devrait servir de support à l'enseignement général, sont d'une tout autre nature. Tous les moyens du monde sont bien faibles face à l'inertie et au refus de s'investir de certains personnels.

Rosaire Di Benedetto

DES BRETONS

TITILLÉS

Dans *Profession Education* n° 7 d'octobre, l'annonce de l'Union des enseignants de Breton nous a quelque peu titillés. Il est vrai que le travail de cette association pour la promotion de la langue bretonne est important. Il est tout aussi vrai que la quasi-totalité des enseignants du breton du premier et du second degré appartient à cette association.

En revanche, que l'UGB revendique la création du DEUG, de la licence et du CAPES (bivalent) de breton est pour le moins abusif. Le SGEN-CFDT peut pour le moins réclamer sa part de luttes dans ces acquis. Les camarades de la commission LCO (langues et cultures opprimées) en savent quelque chose. Ken avo.

Jean-Luc Villeneuve
SGEN-CFDT
de Bretagne

QUI DONNE

L'EXEMPLE ?

Renouvellement de l'opération évaluation CE²/6^e : Profession Education n° 7 appelle à la réflexion syndicale. Ça n'a pas tardé.

Dans mon collège, la réalité ne rejoint pas la fiction. Contrairement à ce qui est écrit dans le dernier *Profession Education*, l'évaluation en 6^e a entraîné la même charge de travail que l'an dernier, pour tous les collègues de maths et de français enseignant dans ces classes. La seule différence : le délai de correction est, cette fois, plus long...

nous avons donc pu emmener les cahiers chez nous (la belle affaire !) mais contrairement à ce qui s'était passé en 1989, aucune heure de décharge n'a été accordée. Et le transcodage sur le logiciel « Basile » (où vas-tu ?), qui l'a fait ? Encore nous. Je pensais que c'était à l'administration de s'en charger. « Débordée ». Alors, comme il faut bien faire une synthèse — puisque les parents des élèves qui ont des problèmes, c'est nous qui les recevons et pas l'administration — nous avons fait le boulot.



D.E.

Attitude pas très combative, j'en conviens. Mais qui donne l'exemple ? Je soutiens globalement l'action du SGEN (puisque je cotise), mais je trouve quand même un peu gênant que le bulletin du syndicat se fasse l'écho de l'optimisme du ministre plutôt que de la réalité vécue par ceux qui se coltinent cette évaluation dont ils sont loin d'avoir compris toute l'utilité.

J.B. Neiss
Savigny-sur-Orge,
Essonne

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

■ **Professeur certifié de sciences physiques recherche poste en IUFM ou dans un lycée-collège du Sud-Ouest (de préférence Gironde, Charente-Maritime ou Charente). Pouvez-vous m'informer de postes susceptibles de se libérer ou d'être créés, si vous en avez connaissance. Merci. Mlle Choquet Danielle, 18, La Huterie, 61270 Aube.**

■ **Loue T2, 3 km Barcelonnette, 4 à 6 personnes dans station, vue sur vallée de l'Ubaye. Tt confort. Tél. : 29.70.91.03, après 18 heures.**

■ **Echange grande maison et jardin, située proche Perros-Guirec (22), 5 km de la mer, mois d'août contre appartement ou chalet dans station Savoie ou Isère, 15 jours (16/17 fév. ou 2/3 mars). Tél. : 96.23.95.49.**

■ **Instituteur CMA 28 élèves, région parisienne, recherche correspondants en province, en vue d'échanges courriers individuels et collectifs (mensuels), et si possible voyage-échange (réduction SNCF 75 % ; je propose découverte Paris sur 5/7 jours et souhaite réciprocité dans votre région). Jubus Jacques Ecole V. Hugo, 58, rue des Ecoles, 92700 Colombes. Tél. : 47.84.65.98 ou 47.82.54.78 (dom.)**

■ **Echange maison près la Rochelle, 5/6 personnes, contre appartement Paris. Période de vacances à discuter. Chastenet, 23, rue des Mouettes, 17340 Chatelaillon.**

■ **A vendre 309 GLD, personnel Peugeot, gris magnum, 6 000 km, 5 mois. Tél. : 84.56.05.85 après 17 heures.**

NOTES DE LECTURE

HISTOIRE DE LA CFDT

L'ouvrage très complet et très documenté que Michel Branciard consacre à l'histoire de la CFDT comble aujourd'hui un vide. Il donne les moyens aux adhérents et aux responsables de la CFDT de mieux comprendre leur organisation. Michel Branciard a distingué dans son livre onze périodes qui sont autant d'étapes dans la construction et l'évolution de notre confédération. De la participation, dès 1934, des futurs fondateurs du SGEN autour de Paul Vignaux et François Henry à la formation syndicale confédérale, à la contribution de Michel Vergnolle au débat du conseil national d'avril 1985 consacré à l'adaptation du projet syndical, en passant bien sûr par Reconstruction et l'évolution de 1964, le lecteur peut aussi mesurer l'apport du SGEN à l'histoire de sa confédération.

Histoire de la CFDT, Michel Branciard, soixante-dix ans d'action syndicale — Editions La Découverte — 364 pages — 150 francs.

LE BARBARE ET L'ÉCOLIER

Cet essai est un plaidoyer incisif pour une limitation des missions confiées à l'école, afin qu'elle assure mieux ses propres finalités. L'école n'est ni une garderie, ni un centre de loisirs. Cessons donc de rêver à une machine à socialiser. Elle n'est pas non plus une académie, un laboratoire ou une bibliothèque. Cessons de fantasmer sur l'élitisme savant.

Les auteurs proposent un discours en rupture avec les utopies récentes, faisant de l'éducation le seul recours aux problèmes de la société comme le racisme, l'antisémitisme, la laïcité, la culture. Optimisme et lucidité sur l'attente du métier d'enseigner : c'est sans doute le plus grand service à rendre aux enfants. Car libérée d'une quête idéale, l'école

pourra respecter le temps de l'enfance et de l'adolescence.

Le barbare et l'écolier. L. Cornu, J.C. Pompu-gnac et J. Roman. Editions Calman-Lévy.

LE GÉNIE DE LA LIBERTÉ

Un livre sans concession, que ce soit à l'égard du communisme bel et bien mort, du capitalisme « vainqueur par forfait », du fric et de son immortalité ou encore du PS, qui ne doit pas se contenter du rôle « de suppléant du système capitaliste dans lequel il est entré ». La critique du capitalisme, sans voix devant les grands défis du monde moderne, est décapante. La réduction des inégalités reste un vaste programme ! « *Le génie de la Liberté* » remet beaucoup de pendules à l'heure, sans évidemment apporter des réponses fermées, en termes de modèle de société.

Le génie de la liberté. Jacques Julliard. 183 pages. Editions du Seuil. 79 francs.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard

MAQUETTISTE

Jeanne Palay

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Thierry Mestre

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

COMPOSITION

Cadet Photo, Paris

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot

PUBLICITÉ

Athènes - Isabelle Ganne

3, bd. Richard-Lenoir

75011 Paris

Tél. : (1) 45.67.95.99

CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique

47/49, Av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél. : (1) 42.02.50.11

Télécopie : 42.02.50.97

LAURENCE SEMONIN

La « Madeleine Proust » n'est pas morte. Vous publiez un livre sur le spectacle et vous entamez une nouvelle tournée nationale.

Ce sera la dernière. Quand à mon livre, c'est sept ans de réflexions sur toute cette période, sur ce que représente pour moi ce personnage de vieille paysanne du Haut-Doubs. Je veux réaliser ensuite un grand spectacle son et lumière, qui va raconter toute la vie de la Madeleine Proust. Après l'univers de sa cuisine et de sa ferme, on la verra dans son village, entourée de deux ou trois cents figurants.

Et vous avez envie de tourner un film...

Ce n'est vraiment qu'un projet. Ce sera l'histoire d'un instituteur qui arrive dans une classe unique, pour appliquer la pédagogie Freinet. Il se lie d'affection avec une vieille paysanne, chargée du ménage de l'école. De là, une longue histoire d'échanges, d'amitiés avec les gens du village. Et beaucoup de clins d'œil sur l'école, que l'enseignant va faire évoluer. Mais à la fin, il s'en ira. C'est mon histoire.

Vous avez été institutrice pendant dix ans. Pourquoi avoir choisi ce métier ?

A six ans, j'étais déjà programmée. A la sortie de la messe, ma mère et ma grand-mère disaient déjà : « Elle sera institutrice. » Pour ma grand-mère, c'était le profil social idéal pour une femme. Quant à ma mère, c'était un rêve qu'elle n'a jamais pu réaliser pour elle, à cause de la guerre. Elles m'ont imposé le schéma qu'elles avaient subi. La première fois, j'ai raté le concours d'entrée à l'école normale. J'étais complètement terrorisée.

Ce sont pourtant vos années d'écolière qui vous ont rendu sévère avec l'institution ?

J'ai donné vingt ans à

Laurence Semonin, c'est bien sûr la « Madeleine Proust » : le spectacle d'une vieille paysanne du Haut-Doubs, un regard sur la société d'aujourd'hui. C'est aussi une ancienne institutrice. Avec dix ans de métier, elle juge sévèrement l'école.



KIPA

Je voulais être « capitaine du bateau », avoir une bande de jeunes à moi toute seule.

l'école. Ce sont des années volées : elle ne m'a rien apportée. Cette façon de faire dessiner à tout le monde le même dessin, de ne pas écouter, de ne pas respecter les différences... Qui a eu le droit de s'exprimer, de demander ? Personne n'osait. Je ne pardonne pas aux enseignants que j'ai connus, sauf à quelques instituteurs, style « 3^e République », traditionnels, mais qui respectaient les enfants. Le plus grand cadeau qu'on puisse faire à un gamin, c'est de le rendre autonome.

Vous vous êtes investi à

fond dans la pédagogie Freinet.

Au bout de cinq ans de métier, je me suis senti prête. J'ai demandé une classe unique dans un petit village. Je voulais être « capitaine du bateau », avoir une bande de jeunes à moi toute seule. J'ai obtenu l'école des Arces, près de Morteau. C'était une petite maison en pierres jaunes. Pendant cinq ans, ce fut, petit à petit, celle des enfants. C'est difficile de changer les habitudes, de responsabiliser des gamins habitués à tricher. J'y ai passé un temps fou. Et ce

qui m'a fait gagner la collaboration des parents, c'est l'envie des élèves de continuer leur travail en dehors de l'école.

L'institutrice qui m'a remplacée, sortie tout droit de l'école normale, portait une blouse grise... Elle avait vingt ans. Quand elle a rangé tous les bancs les uns derrière les autres, ça m'a donné la nausée.

Pourquoi avoir arrêté ?

Au bout de dix ans, je n'en pouvais plus. Je m'étais trop donné. Je pense qu'on ne peut pas faire ce métier toute sa vie. J'en connais qui ont le feu sacré, qui continuent à faire passer quelque chose. Aux autres, il faut donner le moyen d'en sortir ou d'évoluer. Comment accepter un enseignant qui n'aime plus les enfants ? J'ai un fils qui, en CE2 — il y a trois ans — a étudié « la pomme et le raisin ». Une leçon de choses — comme il y a vingt ans — à un gamin qui joue avec un magnétoscope !

Si l'école n'évolue pas aussi vite que la société, à qui la faute ?

J'ai connu l'expérience du « tiers-temps pédagogique ». Aux instituteurs qui enseignaient l'histoire événementielle, on a dit : « Fini tout ça, maintenant il faut étudier la ville et le quartier. » Sans formation, ils étaient déboussolés. L'Education nationale est responsable. Innover, c'est un état d'esprit, ça ne s'impose pas. Et tant que les enseignants ne seront pas payés comme de vrais cadres, comment demander de faire davantage ?

Vous étiez adhérente au SGEN-CFDT ?

Je n'ai pas l'esprit militant mais le SGEN-CFDT correspondait à ma vision du métier. Et si le SGEN-CFDT du Doubs me redemandait une cotisation, je la paierais !

Propos recueillis par Thierry Mestre

La Madeleine Proust. Laurence Semonin. Editions Flammarion.

VADE MECUM DES PERSONNELS DU PREMIER DEGRE

VADE MECUM DES PERSONNELS DU SECOND DEGRE

Pour
tout achat
d'un
Vade-
Mecum,
un dossier
"revalo"
gratuit.

Ref.	désignation des articles	quantité	prix unitaire	montant
02	Vademecum du 1er degré		80 F.	
03	Vademecum du 2nd degré		80 F.	
			TOTAL :	

Chèque à l'ordre de : SGEN bulletin intérieur 8776-93V Paris
à renvoyer à : SGEN-CFDT secteur communication 47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19

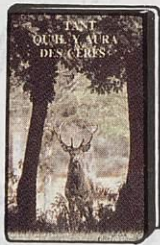
**SGEN
cfdt**

Un mensuel, ça ne suffit pas L'actualité court tous les jours

Toute l'actualité	36 15 CFDT * SGEN
La revalo dernières	36 15 CFDT * SGEN
Primaire : la réforme Jospin	36 15 CFDT * SGEN
Mesures Fonction publique	36 15 CFDT * SGEN
Mutations 2nd degré-LP	36 15 CFDT * SGEN
Indemnités, services	36 15 CFDT * SGEN
Guide pratique	36 15 CFDT * SGEN
Fiche syndicale	36 15 CFDT * SGEN

**DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

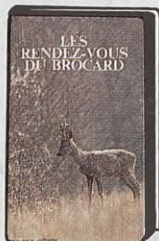
Du nouveau ? 36 15 CODE CFDT * SGEN



réf 1004

249 F
au lieu de 280 F

TANT QU'IL Y AURA DES CERFS
Une atmosphère passionnante ! Découvrez la naissance d'un faon, le printemps des biches, l'été des cerfs, la folie du brâme, les heures froides de l'hiver...



réf 1005

189 F
au lieu de 240 F

LES RENDEZ-VOUS DU BROCARD
Le rut, la naissance, les combats territoriaux, l'habitat, l'alimentation, les indices de présence, bref tous les aspects de la biologie du chevreuil en sont les principaux thèmes, sans oublier naturellement la beauté de ce cervidé.



réf 1006

199 F
au lieu de 249 F

LE MIROIR AUX OISEAUX
Une promenade sur les étangs et marécages à la découverte des oiseaux d'eau, insectes et tortues cistudes vivant en milieux humides.



réf 1003

199 F
au lieu de 249 F

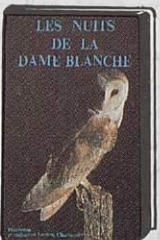
LES OISEAUX DU MARQUENTERRE
En Baie de Somme... les oiseaux des rivages... des grèves et de la mer : canards, sarcelles, fuligules, barges, chevaliers, tadornes, avocettes, et bien d'autres...



réf 1007

179 F
au lieu de 230 F

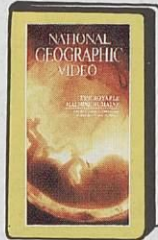
L'OISEAU RIEUR
Ce court métrage est un document sur la mouette rieuse, un oiseau partout abondant, que Franquin a immortalisé dans la bande dessinée de GASTON LAGAFFE. On suit la mouette rieuse au cours de l'année dans les différentes phases de sa vie.



réf 1008

179 F
au lieu de 230 F

LES NUITS DE LA DAME BLANCHE
Durant 90 nuits, Laurent CHARBONNIER a filmé la vie d'un couple de chouettes Effraïes en Sologne : les proies, les parades, les accouplements, l'élevage des poussins, l'envol des jeunes...



réf 1017

229 F
au lieu de 270 F

L'INCROYABLE MACHINE HUMAINE
Voyagez à l'intérieur du monde fantastique de l'incroyable machine humaine.



réf 1009

189 F
au lieu de 240 F

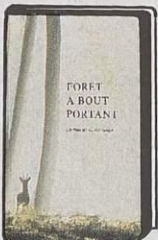
LA PLAINE AUX BUSARDS
Tourné en une seule saison, ce film relate toute la reproduction des busards, depuis les premières parades nuptiales jusqu'à l'envol des jeunes.



réf 1011

149 F
au lieu de 190 F

LA GABRIÈRE AUX OISEAUX
Créée en 1982, la Réserve Ornithologique de la Gabrière présente un rare exemple de collaboration réussie entre chasseurs et protecteurs de la nature pour sauvegarder l'un des étangs les plus riches de la Brenne.



réf 1001

199 F
au lieu de 249 F

FORÊT À BOUT PORTANT
Place aux seigneurs de nos forêts... Le cerf tout en majesté (son brâme en septembre, velours au printemps, comportement des hardes en hiver...), le chevreuil (ses combats, ses quêtes, ses amours), le sanglier puissant et rapide, lapins, lièvres, renards.

RENDEZ-VOUS AVEC LA NATURE

des collections vidéo inédites !

Le Vidéogram Passion a sélectionné, pour vos élèves, des images vidéo passionnantes et pédagogiques, qui vous permettront d'illustrer vos cours. Profitez de nos offres exceptionnelles "Fêtes de fin d'année".

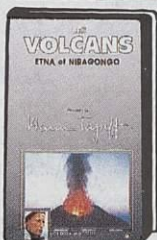
1^{ère} OFFRE

GAGNEZ 10 % DE RÉDUCTION sur l'achat de 3, 4 ou 5 cassettes

2^{ème} OFFRE

A partir de 6 cassettes commandées nous vous offrons en **CADEAU 1** cassette gratuite à choisir dans la liste suivante :

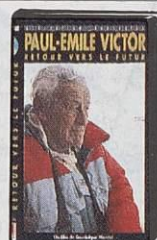
- réf 1007 L'OISEAU RIEUR
- réf 1011 LA GABRIÈRE AUX OISEAUX
- réf 1015 PAUL ÉMILE VICTOR



réf 1016

169 F
au lieu de 220 F

HAROUN TAZIEFF : LES VOLCANS
L'Etna et le Niragongo deux volcans exceptionnels. L'activité de l'Etna est quasi ininterrompue, celle de Niragongo est unique dans son genre car au fond de son cratère, bouillonne le plus fabuleux lac de lave en fusion jamais vu jusqu'ici.



réf 1015

149 F
au lieu de 190 F

PAUL ÉMILE VICTOR
Pour ses 80 ans, Paul Emile Victor est retourné à la Base Française DUMONT-D'URVILLE, en Terre Adélie, accompagné de 4 jeunes adolescents de 11 à 17 ans. Illustré de documents rares dont beaucoup sont inédits, ce film retrace, non sans émotion, l'exceptionnelle carrière de celui qui donna les Pôles à la France

OFFRE SPÉCIALE FÊTES



OFFREZ À VOS ÉLÈVES LA COLLECTION COMPLETE
Pour 11 cassettes commandées nous vous offrons :

1 cassette GRATUITE
Réf. 1004
+
LE PORT GRATUIT
=
UNE ÉCONOMIE DE 284 F

Pour tous renseignements sur les facilités d'acquisition de la collection complète, contacter Martine Claudel au 85 37 45 11

BON DE COMMANDE à retourner à : LE VIDÉOGRAM PASSION - BP 29 - 71680 CRÈCHES/SAÔNE - TÉL. 85 37 45 11

TITRE	Ref.	Qté	Prix unitaire	TOTAL
FORÊT À BOUT PORTANT (26')	1001		199 F	
LES OISEAUX DU MARQUENTERRE (26')	1003		199 F	
TANT QU'IL Y AURA DES CERFS (52')	1004		249 F	
LES RENDEZ-VOUS DU BROCARD (30')	1005		189 F	
LE MIROIR AUX OISEAUX (28')	1006		199 F	
L'OISEAU RIEUR (25')	1007		179 F	
LES NUITS DE LA DAME BLANCHE (17')	1008		179 F	
LA PLAINE AUX BUSARDS (31')	1009		189 F	
LA GABRIÈRE AUX OISEAUX (20')	1011		149 F	
PAUL ÉMILE VICTOR : RETOUR VERS LE FUTUR (30')	1015		149 F	
HAROUN TAZIEFF : LES VOLCANS (90')	1016		169 F	
L'INCROYABLE MACHINE HUMAINE (60')	1017		229 F	
TOTAL DE L'ENSEMBLE DE VOTRE COMMANDE				
Commande de 3 à 5 cassettes, RÉDUCTION de 10 % →				
PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENVOI			+ 35 F →	
SOMME TOTALE À PAYER				

OFFRES SPÉCIALES NOËL

- OUI, de 3 à 5 cassettes commandées, déduisez **10 %** de l'ensemble de votre commande
- OUI, à partir de 6 cassettes commandées, recevez la 7ème cassette **EN CADEAU** : 1 cassette au choix. Entourez ci-dessous la référence de votre cassette cadeau :
1007 1011 1015
- OUI, pour compléter votre collection de 11 cassettes commandées, recevez **EN CADEAU** la cassette référence 1004 + LE PORT GRATUIT et bénéficiez d'une économie de 284 F

MODE DE RÈGLEMENT Chèque Bancaire Chèque Postal Mandat lettre
 Carte Bleue. N° de carte _____ expire fin _____

ÉCOLE _____ Responsable _____

Adresse _____

_____ Ville _____

Code Postal _____ Tél. _____

DATE : _____ SIGNATURE (obligatoire) _____

N° 23